

Accidentologies comparées entre tramways et télécabines

Résumé : à égalités de passagers transportés :

Pour **1** blessé grave dans un accident de télécabine, il y a eu, en moyenne, **25** blessés graves dans des accidents de tramways.
(Bases disponibles: 2 années pour les trams, 11 pour les télécabines).

Pour **1** mort dans un accident de télécabine, il y a eu, en moyenne, **13**^[1] morts dans des accidents de tramways.
(Bases : 6 années pour les trams, 11 années pour les télécabines).

ooOoo

La présente étude fait suite à notre note du 8 novembre 2010 qui, faute d'éléments plus détaillés et cohérents entre eux, ne permettait la prise en compte que d'accidents mortels. Ceux liés aux trams d'une part, et ceux de l'ensemble des remontées mécaniques d'autre part, sans distinction entre elles.

Depuis, le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG), rattaché au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a communiqué deux nouveaux documents. L'un indique l'accidentologie (morts et blessés graves) des années 2007 et 2008 recensée par les exploitants de tramways selon la norme de la CEE, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette norme est très cohérente avec celle utilisée par le STRMTG pour les systèmes à câbles, comme exposé ci-après.

Le deuxième document, daté du 3 décembre 2010, détaille des données accidentologiques spécifiques des seuls télécabines, de l'automne 2002 à avril 2010.

^[1] A défaut d'informations spécifiques aux seuls télécabines, le ratio publié le 8 novembre 2010 se rapportait explicitement aux seules données alors disponibles, à savoir l'ensemble des «*systèmes à câble (toutes remontées mécaniques confondues)*». On peut aussi déduire des nouvelles données, reproduites page suivante, que les télécabines avaient transporté environ 12% des utilisateurs de l'ensemble des remontées mécaniques.

Définition des blessés graves pour les tramways, (critères CEE, utilisés à partir de 2007) :

« les définitions de blessé grave et tué sont celles admises et utilisées au sein de la CEE.

Blessé grave = durée d'hospitalisation **supérieure à 24 h**.

Tué = décès dans les 30 jours qui suivent l'événement.»

Définition des blessés graves pour les télécabines et autres remontées, (critères du STRMTG):

« Un blessé grave est un usager ou un tiers victime de **fracture des membres inférieurs**, du bassin, de la colonne vertébrale, du crâne ou d'une section de doigt ou membre (le diagnostic de la blessure est fait sur le site lors des premiers secours) ou ayant subi une hospitalisation d'une durée supérieure ou égale à **6 jours**.»

Commentaire : Ces deux définitions se recouvrent très largement

Pour ce qui est de leurs différences, beaucoup de fractures non ouvertes des membres inférieurs n'entraînent pas d'hospitalisations supérieures à 24 heures, et ne seront donc pas comptées comme blessures graves par les exploitants de trams, alors qu'elles le seraient dans le cas de remontées mécaniques.

Par contre, un commotionné sans fractures ne sera comptabilisé par les exploitants de remontées mécaniques que s'il a été hospitalisé au moins six jours (ce qui limite à des cas très graves), alors qu'il sera dès le 2^e jour d'hospitalisation si c'est un tram qui est impliqué.

Il devrait donc y avoir un effet de compensation partielle entre les décomptes de ces deux écarts par rapport à la masse commune aux deux normes.

Synthèse des informations connues à ce jour, résumée en deux tableaux :

Tramways :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Totaux
Millions voyages	222	333	353	377	480	553	2.318
Blessés graves (1)	x	x	x	x	20	38	58 (2)
Morts	3	8	4	7	7	5	34

(1) Les blessés graves n'ont été recensés selon la norme CEE qu'à partir du début de 2007

(2) Pour 1.033 millions de voyageurs en 2007 et 2008.

Télécabines :

	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Tot.
Millions voyag.	88*	88*	86*	84	88	83	77	66	71	82	73	886
Blessés graves	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Morts	0	0**	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1

* : Extrapolation par régression linéaire

** L'accident mortel recensé par le STRMTG en 2001 pour l'ensemble des remontées mécaniques, s'est avéré avoir été un accident de télésiège, qui a eu lieu à Vars, Hautes-Alpes.

Blessés graves

Tramways :

58 blessés graves pour 1,033 milliards de passagers en 2007 et 2008,
soit **56,2 blessés graves par milliard de voyageurs**

Télécabines :

2 blessés graves pour 886 millions de passagers sur onze saisons,
soit **2,26 blessés graves par milliard de passagers**

Morts

Tramways :

34 morts pour 2,318 milliards de passagers de 2003 à 2008,
soit **14,7 morts par milliard de voyageurs.**

Télécabines :

1 mort pour 886 millions de passagers pendant onze saisons
soit **1,13 mort par milliard de passagers.**